

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 14 MARS 2023 : DELIBERATION N° 1

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 MARS 2023

L'an deux mille VINGT TROIS, le QUATORZE MARS à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Jeannine PAQUE
Jean-Pierre COULON pouvoir à Arnaud DECAGNY
Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE
Inèle GARAH pouvoir à Rémy PAUVROS

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Marc DANNEELS

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET : Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la Commission municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations,
- L.2121-22 relatif aux Commissions Municipales,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°00MA00631, Ville de Nice, en date du 31 décembre 2003, relatif à la composition des Commissions Municipales,

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n° 39 du 16 juillet 2020 portant création, fixation du nombre de conseillers dans chaque commission et désignation des membres les composant ;
- n° 101 du 28 juin 2021 portant modification, fixation du nombre de conseillers dans chaque commission et désignation des membres les composant,
- n° 121 du 14 septembre 2021 relatif au remplacement d'un conseiller municipal, déclaré inéligible par le Tribunal administratif, au sein de la Commission municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté »,

Vu le courrier en date du 22 novembre 2022 de Monsieur Nino CHIES, reçu par le Cabinet de Monsieur le Maire informant de sa démission en qualité de conseiller municipale,

Vu le courrier en date du 14 décembre 2022 informant Monsieur le Préfet, en vertu des dispositions de l'article L.2121-4 du CGCT, de la démission de Monsieur Nino CHIES,

Considérant que, Monsieur Nino CHIES, par la délibération n°39 illet 2020 avait été désigné membre de la Commission municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté »,

Que par la délibération n° 39 susvisée, la Commission municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté », était composée des conseillers municipaux suivant :

- 1 Dominique DELCROIX
- 2 Nino CHIES
- 3 Boufeldja BOUNOUA
- 4 Marc DANNEELS
- 5 Patricia LALAUX ROGER
- 6 Emmanuel LOCOCCIOLO
- 7 Marie-Pierre ROPITAL
- 8 Sophie VILLETTE
- 9 Brigitte PATFOORT
- 10 Aymeric MERLAUD

06 AVR. 2023 S'LO

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral, Monsieur Larrabi RAISS, candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, lors des dernières élections municipales, est appelé à remplacer ce dernier sur cette liste dont le siège est devenu vacant.

Considérant que Monsieur Larrabi RAISS est installé en qualité de conseiller municipal lors de la séance du Conseil municipal du 14 mars 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Désigne** Monsieur Larrabi RAISS en remplacement de Monsieur Nino CHIES au sein de la Commission Municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

23 MARS 2023

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

06 AVR. 2023

Considérant que suite à la démission de Madame Brigitte PATFOORT, Monsieur Fabrice DE KEPPEL a été installé en qualité de conseiller municipal lors de la séance du Conseil municipal du 9 mars 2021,

Que par la délibération n° 101 du 28 juin 2021, la Commission municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté », a été modifiée une première fois et était composée des conseillers municipaux suivant :

- 1 Dominique DELCROIX
- 2 Nino CHIES
- 3 Boufeldja BOUNOUA
- 4 Marc DANNEELS
- 5 Patricia LALAUX ROGER
- 6 Emmanuel LOCOCCILO
- 7 Marie-Pierre ROPITAL
- 8 Sophie VILLETTE
- 9 Fabrice DE KEPPEL
- 10 Aymeric MERLAUD

Considérant que suite aux dispositions du jugement du 12 avril 2021, Madame Angelina Michaux, candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu Monsieur Aymeric MERLAUD, a été proclamée conseillère municipale et installée au conseil du 28 juin 2021,

Que par la délibération n° 121 du 14 septembre 2021, la Commission municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté », a été modifiée et était composée des conseillers municipaux suivant :

- 1 Dominique DELCROIX
- 2 Nino CHIES
- 3 Boufeldja BOUNOUA
- 4 Marc DANNEELS
- 5 Patricia LALAUX ROGER
- 6 Emmanuel LOCOCCILO
- 7 Marie-Pierre ROPITAL
- 8 Sophie VILLETTE
- 9 Fabrice DE KEPPEL
- 10 Angelina MICHAUX

Considérant que suite à la démission de Monsieur Nino CHIES, il est nécessaire pour le conseil municipal de procéder à son remplacement au sein de la Commission Municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté »,

Considérant que peuvent uniquement candidater les élus de la liste du groupe majoritaire « Ensemble pour l'avenir de Maubeuge », déclarés comme tels au 16 juillet 2020, date de création de la Commission Municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté »,